



RÉALISER UNE ÉVALUATION DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE : UNE BONNE PRATIQUE POUR PROTÉGER LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

M^{me} Danielle Corriveau, conseillère experte en AIPRP et formatrice AAPI
M^e Annie Dulude, conseillère – protection de la vie privée, Hydro-Québec, et formatrice AAPI

PRÉSENTATION DU CONTENU DE LA FORMATION

Clientèle visée : Cette formation s'adresse à toute personne impliquée dans la conception, le développement ou l'exploitation de projets au sein d'une organisation publique, et plus particulièrement aux responsables de la protection des renseignements personnels.

Contexte : Au Québec, depuis 2008, les ministères et organismes gouvernementaux ont l'obligation de faire une analyse des risques d'atteintes à la protection des renseignements personnels dans leurs projets d'acquisition, de développement et de refonte de systèmes d'information et de prestation électronique de service. D'ailleurs, l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, laisse présager que cette obligation serait maintenue et élargie à l'ensemble des organismes publics du Québec.

Objectifs et approche pédagogique : Les participants approfondiront leurs connaissances et développeront leurs habiletés quant au rôle qu'ils doivent jouer dans l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée. L'approche pédagogique repose sur un apprentissage concret alliant la présentation de notions et la résolution de situations réalistes. L'atteinte des objectifs d'apprentissage sera favorisée par les compétences professionnelles des formatrices, qui possèdent une grande expérience au sein d'organismes publics d'envergure et qui permettront aux participants de voir l'application de l'ÉFVP dans des contextes différents.

DÉROULEMENT

En vue de préparer une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, la première partie de la journée est consacrée à la prise de connaissance de la démarche, des principes et des notions qui la sous-tendent. Au cours de la deuxième partie de la journée, les participants seront appelés à réaliser une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée d'un projet de système d'information ou de prestation électronique de services impliquant la collecte, l'utilisation, la communication, la conservation ou la destruction de renseignements personnels. À la fin de la journée, les équipes communiqueront leurs conclusions. Différents outils et aide-mémoire seront remis aux participants au terme de la journée.

29 mars 2021, 9 h à 16 h 30
PAR VISIOCONFÉRENCE

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec M. Denis Bérubé, conseiller expert en AIPRP, AAPI, 418 624-9285 / dberube@aapi.qc.ca